# Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 033-243301249-20240704-2024\_07\_06-DE

## Séance ordinaire du 03 juillet 2024

\*\*\*\*\*

L'an 2024, le 03 juillet 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

#### PRESENTS:

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUCK, José MARTIN Mmes Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Alice PLATRIEZ

#### **EXCUSES:**

Madame Emmanuelle FAVRE ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Mme Laetitia DA COSTA Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Mme Nanou LAURENTJOYE Monsieur Cédrick CHALARD Madame Sylvie FONTENEAU Monsieur Philippe GARRIGUE

### ABSENTS:

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline BAGOLLE

Date de convocation: 13/06/2024

Nombre de Conseillers: 22

Nombre de Conseillers en exercice: 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés: 18

# <u>D.2024-07-06</u>: Budget DM n° 1 Budget annexe Assainissement Collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe assainissement collectif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée comme suit :

Total Général	0,00 €		0,00 €	
Total INVESTISSEMENT	4 000,00€	4 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-2313-921 : Constructions	4 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
FOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00€	4 000,00 €	0,00€	0,00€
D-203-921 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00€	4 000,00 €	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT	190 S. W			
Total FONCTIONNEMENT	47 582,98 €	47 582,98 €	0,00€	0,00€
OTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00€	25 090,50 €	0,00€	0,00€
0-673-921 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00€	25 090,50 €	0,00€	0,00€
OTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00€	22 492,48 €	0,00€	0,00€
0-6541-921 : Créances admises en non-valeur	0,00€	22 492,48 €	0,00€	0,00€
OTAL D 011 : Charges à caractère général	47 582,98 €	0,00€	0,00€	0,00€
0-622-921 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	47 582,98 €	0,00€	0,00€	0,00€
FONCTIONNEMENT				
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
Désignation	Diminution	Augmentation	ID: 033-243301249-20240704-2024_07_06-	
	Dépenses		Reçu en préfecture le Rec Publié le	10/07/2024 ettes <b>5²LG</b>

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 04 juillet 2024

Le Président La secrétaire de séance

GIRONDE

rédéric DUPIC Céline BAGOLLE

#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>